

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 JUIN 2026

**Délibération n°2026.06.155**

**Désignation d'un représentant de GrandAngoulême au Groupement d'intérêt public (GIP) Cafés cultures**

**LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 29 mai 2026

**Secrétaire de Séance**: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

**Excusé(s)**: Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication : 17/06/2026

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.06.155**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) CAFES CULTURES**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Initié par une démarche innovante, impulsée par les organisations professionnelles représentatives des cafés, hôtels et restaurants (CHR), par les syndicats d'artistes, le ministère de la Culture et les collectivités territoriales, le Groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés cultures » est créé en avril 2015.

Celui-ci est chargé d'assurer la gestion de deux fonds qui contribuent au développement de l'emploi artistique dans les lieux de proximité.

Le premier fonds, géré depuis 2015 est dédié aux cafés, hôtels et restaurants.

Le second fonds a été créé en juillet 2023 ; il est destiné aux employeurs occasionnels hors cafés, hôtels et restaurants, tels que les comités des fêtes, les petites communes de moins de 3 500 habitants, les lieux atypiques tels que les fermes.

Ces deux fonds sont alimentés par le Ministère de la culture et les collectivités territoriales adhérentes, aux côtés d'entreprises et d'organismes de droit public et privé. Il permet de développer les bassins d'emplois artistiques, notamment le bassin local, de soutenir l'activité de diffusion de spectacles dans des lieux de proximité distincts des lieux de représentations habituels, favorisant ainsi les circuits courts et l'accès du plus grand nombre à la culture. Dans le cadre de ce dispositif, l'aide à l'emploi artistique correspond à la prise en charge de 26% à 65% de la masse salariale, selon le nombre d'artistes salariés, sur la base du cachet minimum brut indiqué par la Convention Collective Nationale du Spectacle Vivant Privé.

GrandAngoulême, en tant que collectivité adhérente doit être représentée à l'assemblée générale du GIP « Cafés cultures ».

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 217/06/2026

**Je vous propose :**

**DE DESIGNER** Monsieur Gérard DESAPHY comme représentant de GrandAngoulême à l'assemblée générale du GIP « Cafés cultures ».

<b>Pour : 71</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 3</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 317/06/2026